

*ENCART PLATEFORME DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER À INTÉGRER SUR LE SITE ET DANS LA LETTRE*

CONSEILS PRATIQUES

Vous avez eu une tumeur cérébrale.

Vous êtes sur le point d'emprunter pour acheter ou construire votre logement. Une assurance emprunteur vous est demandée pour garantir le remboursement de la banque en cas de décès ou d'incapacité.

Si l'assurance vous est refusée, sachez que vous pouvez bénéficier dans certaines conditions du Droit à l'Oubli pour obliger la compagnie d'assurance à vous assurer.

Pour vous aider, La Ligue contre le Cancer a mis en place une plateforme téléphonique au 800 940 939 tapez 2 (services et appels gratuits du lundi au vendredi de 9 h à 19 h). En plus de conseils personnalisés, la Ligue peut vous fournir une aide précieuse pour remplir votre questionnaire de santé.

Pour en savoir plus cliquez ici [https://www.ligue-cancer.net/article/26066\\_0-800-940-939-le-numero-de-la-ligue-contre-le-cancer](https://www.ligue-cancer.net/article/26066_0-800-940-939-le-numero-de-la-ligue-contre-le-cancer)